

Lettre remise à Monsieur le Sous-préfet de Lannion, en fin de manifestation du 3 octobre 2020

L'association RNLST, avec le soutien des associations LPO et CLCV et du Collectif Climat Trégor

Exprime et demande aux autorités locales (Préfet, Sous-préfet, député, maires) :

Pour **réguler les nuisances diverses créées par l'activité de parachutisme de loisir, nous demandons de fixer des limites sur les heures et les jours de pratique de cette activité**, limites qui seraient observables par tous les habitants du Trégor et qui leur permettraient de planifier des « tranches de vie » en l'absence de ces nuisances:

- **12 rotations de largage maximum par jour**
- **Pas de rotation les dimanches et Jours Fériés**
- **En semaine, début d'activité à 10h00, clôture à 18h00 ; pose méridienne de 12h00 à 14h00, sauf le samedi de 12h00 à 15h00**

Nous vous demandons, Mr le Sous-préfet, avec les autorités de L'Etat, et en liaison avec les élus du territoire, de porter ces demandes dans le contexte de la future charte de l'aéroport de Lannion, afin que la situation redevienne « supportable et acceptée » comme elle l'était avant l'arrivée de cette activité de parachutisme.

Modalités et commentaires accompagnant cette demande

1/ la **représentativité des acteurs au sein de la CCE** créée en 2019 n'est pas conforme aux exigences de la situation ; elle **doit être corrigée** à l'occasion de la désignation des nouveaux élus municipaux et intercommunaux

1.1 la commune de Pleumeur Bodou, adressée par le PEB en vigueur depuis 2007 au même titre que la commune de Lannion et que l'intercommunalité LTC, doit être présente à égalité avec eux dans cette CCE. C'est d'autant nécessaire que les plaintes des riverains proviennent de ces 2 communes de façon équilibrée...

1.2 l'ACCG (Aéroclub de la Côte de Granit rose) n'a pas été désignée membre du collège des usagers de l'aérodrome ; l'ACCG à lui seul représente pourtant 70% des mouvements annuels d'aéronefs, bien plus que toute autre structure représentative d'usagers. Deux recours ont été transmis pour corriger cette anomalie, sans réponse pour le moment.

2/**Face aux plaintes des riverains** exprimées depuis 2 ans avec acuité

(cf. <https://www.rendezvouslesilence.org/2020>), **les efforts ou « améliorations » cités par la SARL 7^{ième} Ciel ne sont pas à la mesure** (changement de l'hélice, permutations des zones survolées pour atteindre les 4 000 m nécessaires aux sauts, descente moins pentue...).

2.1 Le bruit existe à chaque rotation de l'avion largueur, du fait des caractéristiques particulières du moteur utilisé

2.2 il est extrême à chaque décollage pour les riverains situés sur l'axe de la piste (soit parfois jusqu'à toutes les 25 mn par jour de beau temps) ; ces riverains y habitent depuis plusieurs dizaines d'années, ils ont contribué au développement du Trégor, ils acceptaient sans difficulté la situation environnementale antérieure mais refusent les nouvelles nuisances apparues avec l'arrivée de cette activité récente de parachutisme.

2.3 compte tenu des performances de poussée de cet avion, ce bruit est persistant pendant la montée à 4 000 m, quelque soit la zone survolée pour l'atteindre, périphérique de Lannion de fait puisque le largage des parachutistes au final doit leur permettre de revenir se poser sur le terrain de l'aérodrome.

2.4 quant à la descente, moins pentue maintenant, elle se fait encore en 4 à 5 mn selon tous les relevés radar observés, et le bruit est tout autant persistant.